

de même que les armées américaine et britannique. Les étudiants se recrutent parmi nos trois armées et dans cinq différentes nations. En plus des sujets purement militaires, le programme offre une étude approfondie des questions d'actualité mondiale et des cours par des conférenciers invités de marque dans ce domaine. Les diplômés ont les qualités requises pour des nominations à des postes de classe II de l'état-major ou à des postes de commandement dans le service.

Le Collège de l'état-major du Corps d'aviation royal canadien, à Toronto (Ont.), est un collège permanent d'état-major dont le programme a pour objet de donner aux officiers, de chef d'escadrille à capitaine de groupe, l'expérience et les connaissances nécessaires en vue de les préparer à occuper des postes d'état-major et de commandement. Le personnel enseignant comprend des officiers du Corps d'aviation royal canadien, de l'Armée de terre et de la Royal Air Force, tandis que les étudiants se recrutent parmi les officiers de la Marine royale du Canada, de l'Armée de terre, de la Royal Air Force, de l'Aviation américaine ainsi que du Corps d'aviation royal canadien. Outre les sujets ordinaires portant sur l'organisation et l'administration, le programme d'études comprend l'étude sur un plan supérieur des trois aspects de la puissance aérienne: la stratégie aérienne et ses relations avec les forces terrestres et maritimes; les questions d'actualité mondiale et leurs effets sur la situation stratégique du Canada; et le potentiel industriel du pays. Des sujets sont présentés et discutés sous la direction du personnel enseignant ou de conférenciers invités dont un grand nombre sont des personnages en vue dans le monde diplomatique, universitaire et industriel du Canada et des États-Unis.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Ministère de la Production de défense.—L'accroissement de l'effort militaire depuis l'intervention des Nations-Unies en Corée a exigé la production en très grandes quantités d'armes et de matériel et un vaste programme de construction. Le ministère de la Production de défense a été établi le 1^{er} avril 1951 en vue de s'occuper des achats de défense, fonctions que remplissait auparavant le ministre du Commerce par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne. Le nouveau ministère a été chargé aussi de la régie et de la répartition des matières essentielles, de même que de la mise en valeur des ressources stratégiques du Canada.

Le ministère compte trois principales divisions, dont deux s'intéressent aux achats. 1° La Division de la production s'occupe de l'acquisition de marchandises dont la fabrication exige des installations particulières. Entrent dans cette catégorie les avions, les navires, les appareils électroniques, les véhicules militaires, etc. 2° La Division générale des achats acquiert les marchandises de genre courant dans le commerce ou dont les caractéristiques ne diffèrent pas beaucoup de celles-ci; ces marchandises comprennent, par exemple, les vêtements, les comestibles, les combustibles et le matériel de caserne. 3° La Division des matières premières s'assure que les matières essentielles sont disponibles aux fins strictes de la défense et de la mise en valeur des ressources stratégiques. Ces fonctions nécessitent l'application de certaines régies relativement aux matières essentielles produites au pays, la mise au point de lignes de conduite administratives en ce qui concerne l'importation des matières qui sont assujéties à des restrictions dans leur pays d'origine et un droit de regard général dans les questions qui ont trait à la mise en valeur des ressources stratégiques.

* Préparé par la Division de l'économique et de la statistique, ministère de la Production de défense, Ottawa.